ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5I.150F32739



15ème legislature

Question N°: 32739	De Mme Marielle de Sarnez (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Paris)			Question écrite	
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports			Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports		
Rubrique >enseignement		Tête d'analyse >Associations de jeunesse et détachement pédagogique		Analyse > Associations de jeu détachement pédagogique.	inesse et
Question publiée au JO le : 06/10/2020 Question retirée le : 19/01/2021 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les organisations de jeunesse agréées par le ministère, dont le dynamisme repose sur l'engagement d'enseignants qui acceptent de mettre leurs compétences au service des jeunes. Cet engagement, rendu possible par le détachement pédagogique, permet ainsi aux enseignants de conserver leur ancienneté et leur emploi et assure une continuité nécessaire à la transmission du savoir et des valeurs de l'école publique, au sein de structures associatives dont la complémentarité n'est plus à démontrer. En raison du travail individualisé, le recours à ces associations est en hausse constante. Toutefois, le nombre de postes de détachement reste très en-deçà des besoins, compromettant la pérennité et l'efficacité de ces organisations de jeunesse. Elle lui demande par conséquent si une réflexion est en cours visant à la création d'un dispositif plus souple permettant de fluidifier les allers-retours entre les établissements scolaires et ces associations, et de surcroît moins contraignant pour les finances publiques.

1/1